

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



Montpellier, 01 Février 2019

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 26 décembre 2018, publié au journal officiel du 30 janvier 2019, a reconnu l'état de catastrophe naturelle :

- au titre des « *mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols* » du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017, aux communes de FELINE-MINERVOIS et VENDARGUES.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

